

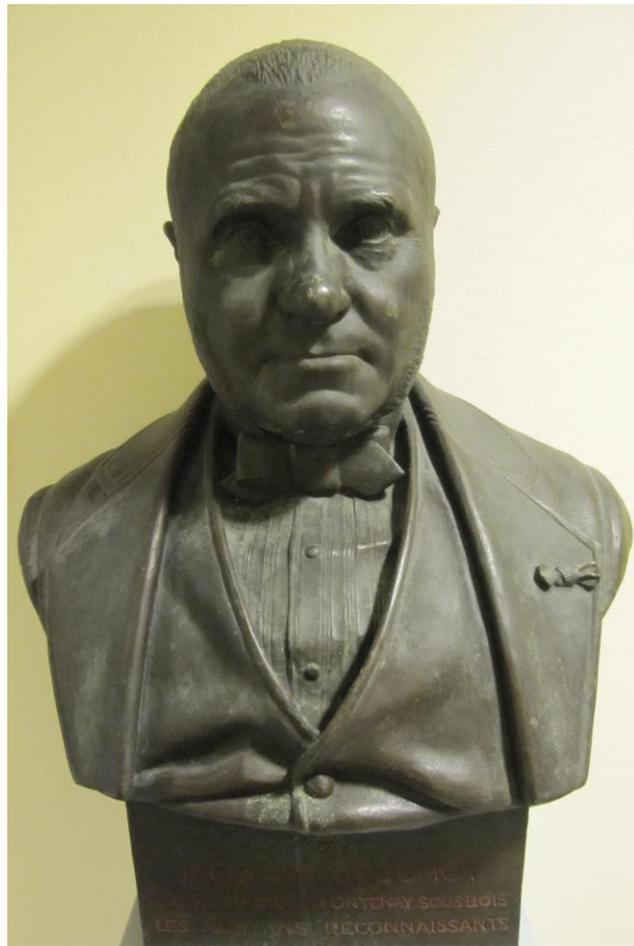
Fontenay-sous-Bois en 1870-1871.

Par Loïc Damiani
historien.

1) Une toute petite ville agricole



Une municipalité ancienne



Une «ville villageoise»

Une activité agricole



Le train depuis 1859



Un emplacement stratégique ?

Camp retranché



Fort et redoute sur les hauteurs



Une mobilisation pour la guerre

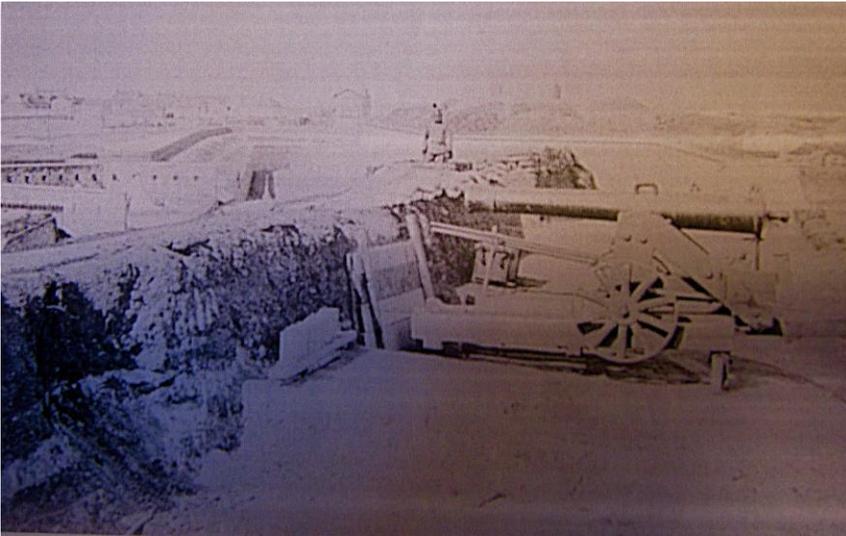
Tranchées et aménagements de protection

Ensuite il expose au rapport au conseil la demande formée par les cultivateurs afin d'être autorisés à combler les tranchées et à détruire les travaux exécutés pour l'établissement des batteries interceptant la circulation sur les chemins vicinaux les chemins ruraux et les sentiers. Il rapport également la demande qu'il a dressée à l'égard le Ministre de la Guerre le 5 mars dernier qu'il a communiqué au

Mobilisation dans la garde nationale (8^e bataillon)



Au fort et à la ville...



Le Maire expose au conseil que M^{lle} Eugénie Rosalie Cornille fille de Jean Thoria, et Julien Cornille et de Rosalie Sebert désignée Rosière pour être mariée le 21 avril présent mois et recevant la dot fixée par le testament de M^{re} et M^{lle} se trouve dans l'impossibilité de se marier à l'époque fixée attendu que le Sr. Emile Edouard Edigkoffet son futur qui fait partie de la garde nationale mobile est actuellement sans les drapeaux il y aurait lieu dans cette circonstance d'ajourner le mariage qui pourrait être célébré aussitôt son retour.

Il invite le conseil à délibérer.

Le conseil ; Vu l'exposé qui précède

Considérant qu'il y a impossibilité pour la Rosière de contracter mariage à l'époque fixée son futur garde nationale mobile étant actuellement sans les drapeaux.

Délibère :

Etre d'avis de retarder l'époque du mariage de M^{lle} Cornille nommée Rosière et d'attendre le retour de son futur pour célébrer le mariage et lui remettre la dot.

Al. Pissot

2) Une guerre de siège septembre 1870 – janvier 1871

Plus de 3000 hommes

Une artillerie lourde

N° 4.
Fort de Nogent
Etat numérique du personnel en officiers
sous-officiers et soldats des Corps en garnison au Fort de Nogent.

Designation des Corps.	Colonel	Major	Capitaines	Quartiers-maîtres	Docteurs	Capitaines brevetés	Officiers de Génie	Capitaines brevetés	Officiers brevetés	Officiers brevetés	Soldats	Sous-officiers	Sous-officiers	Remarques.
Etat-Major	1	"	1	"	3	"	"	"	"	"	"	"	"	1 1
Génie	"	1	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"
Artillerie	"	1	"	1	"	"	"	8	8	2	188	3	"	"
Administration - Substans	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	17	"	"	"
29 ^e d'Infanterie	"	"	1	2	3	"	"	13	17	2	1288	"	"	"
81 ^e d ^e	"	"	1	1	"	"	"	6	10	2	170	"	"	"
77 ^e d ^e	"	"	1	1	1	"	"	6	8	2	175	"	"	"
5 ^e Régiment d'Artillerie	1	1	9	9	10	1	"	1	56	76	7	967	"	"
Infanterie Militaire	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3	"	"	"
Employés de la ligne télégraphique	"	"	"	"	"	2	"	"	"	"	"	"	"	"
Total	2	3	13	12	16	4	2	1	90	119	17	2211	3	1 1



Des échanges de tirs nourris

Reçu par _____
fil _____
L'Employé, _____

Télégramme.

Indications de Service.

Réexpédition
914
5^e 25 1.

Pour Paris de Noquet No _____ Mots _____ Dépôt le 4 janvier à 4 h. 42 m. de 1

Cst Noquet à Gouverneur Paris et g^{ral} St. Vincent.

Le tir de l'ennemi a été d'une grande violence de 8 heures à 11^h.

Nous avons reçu dans cet intervalle plus de 600 obus dans toute la journée j'étais à 1200 le nombre de coups tirés sur nous. D'après votre ordre, je n'ai pas fait répondre. Malgré ce tir, nous relevons qu'un homme blessé légèrement.

Juliet 1870. — Imprimés. — Mod. n° 307. — Ouvrages et prix, Rennes.

AVIS. — Dans les dépêches imprimées en caractères romains par l'appareil télégraphique, le premier nombre qui figure après le nom du lieu d'origine est un numéro d'ordre, le second indique le nombre des mots taxés, les autres désignent la date et l'heure de dépôt.

Le fort doit se rendre...
sans avoir été pris



Un bilan relativement lourd

- Huit morts côté français
- Une quarantaine de blessés
- Un mort Wurtenbourgeois
- Des bombardements dans le village (bombe des rois 10 janvier 1871), sur les écoles, sur le fort
- Des habitations pillées
- Une occupation

Au cimetière municipal



Le fort et la ville occupées

Le 2^e régiment
d'infanterie
wurtenbergeois occupe
le fort.

9 mars 1871 Guillaume
1^{er} roi de Prusse et
empereur d'Allemagne
est au fort de Nogent.

La maison d'Hector Malot est
occupée :

« Tandis que j'écrivais,
j'entendais, sur le sable du
jardin, le bruit de bottes des
officiers prussiens qui
étaient logés chez moi; et,
les voyant passer, je disais
rageusement: « Ah! Toi, si
tu pouvais lire ce que
j'écris... je vais t'arranger ».

Les soubresauts de la Commune

20 mai 1871.

Autorisation de recevoir
en dépôt les fusils des
gardes nationaux
de Vincennes.

Le conseil ;
Considérant que pour les circonstances
actuelles il ne peut être qu'avantageux
l'ordre de consentir à ce dépôt provisoire
autorise le Maire de Fontenay-sous-Bois
à recevoir les fusils des gardes nationaux
de Vincennes.
Et après lecture les membres susnommés
ont signé.
J. Gérard Vermet Richard Marchand
Lape François Mourad Mureau
Dumont Miniot

Après la guerre : une mémoire qui perdure jusqu'en 1914

- Des obus retrouvés dans la ville :
 - 1896 rue Castel
 - 1903 rue de la Mairie
 - 2010 vergers de l'îlot

Naissance du phénomène « ancien combattant »

FONTENAY-SOUS-BOIS. — Les anciens combattants de 1870-71 (section de Fontenay-sous-Bois) se sont, ainsi que nous l'avions annoncé, rendus, hier matin, au cimetière local, où ils ont déposé une couronne sur la tombe de leurs camarades tués en 1870.

La municipalité était représentée à cette cérémonie.

Au cimetière, plusieurs discours ont été prononcés.

Fontenay-sous-Bois. — Les anciens conscrits de Fontenay-sous-Bois se rendront ce matin, à onze heures, au cimetière de la ville pour y déposer une couronne sur la tombe élevée à la mémoire des enfants de la commune tués à l'ennemi dans les combats de Champigny et de Bry-sur-Marne.

Vers un monument

Fontenay-sous-Bois. — Un comité vient de se fonder pour l'érection, à Fontenay, par souscription publique, d'un monument à la mémoire des enfants du pays morts pour la patrie.

Cabinet du Ministre; Bureau de la Correspondance générale.
N° 118.

Circulaire autorisant les officiers à prendre part à la souscription ouverte en vue de l'érection d'un monument aux enfants de Fontenay-sous-Bois morts pour la patrie.

Paris, le 23 novembre 1900.

Les officiers qui le désireront sont autorisés, sous les réserves d'usage, à prendre part à la souscription ouverte en vue de l'érection d'un monument aux enfants de Fontenay-sous-Bois morts pour la patrie. Le secrétaire de la commission d'organisation est M. FLICOTEAUX, 3, rue Camille, à Fontenay-sous-Bois.

1913... le but est atteint

